

Les meuniers du Kochersberg

M.Charles Hoerter (Fessenheim-le-Bas)

La présence de l'eau, que ce soit une source ou un cours d'eau, était le choix déterminant pour l'emplacement des premières habitations et par la suite la création d'un village.

Tous les villages du Kochersberg sont ainsi situés non loin d'un ruisseau qui fournissait dans un premier temps le ravitaillement en eau et plus tard à des activités économiques...



Les moulins, sous une forme ou une autre, étaient connus de tous temps. Le grain devait être broyé, plus ou moins finement selon la mouture souhaitée.

Il y avait au 17^e siècle une dizaine de moulins sur le petit ruisseau de la Souffel prenant sa source à Kuttolsheim et rejoignant l'affluent l'Ill quelques 25 Km plus loin.

Nous avons plus de précisions sur leur activité dans notre région grâce aux archives locales et départementales... Certains conflits nous renseignent sur les faits reprochés mais aussi sur l'identité des personnes en disputé...

Conflits avec les paysans de Fessenheim

Durant les périodes sèches l'eau se raréfiait et plusieurs moulins étaient à l'arrêt entre 3 à 4 mois. Pour limiter cette période, le meunier a donc pris ses précautions en faisant canaliser beaucoup plus d'eau qu'il fallait à son moulin.

Le meunier était donc accusé de détourner trop d'eau au détriment des paysans... Les meuniers le long de la Souffel ne connaissaient pas ce problème puisque le débit de cette rivière est régulier toute l'année.

Par contre les paysans du Kochersberg avaient une mauvaise habitude de capter trop d'eau après la fenaison pour arroser leurs prés, dans le but d'avoir une meilleure récolte de regain.

Certains paysans n'hésitaient pas à poser un barrage pour inonder leurs prairies durant quelques jours, provoquant ainsi l'arrêt de tous les moulins en aval de la Souffel.

Ces disputes aboutissaient même au Tribunal. Ci-après un extrait du litige du 22 avril 1750 opposant les meuniers de la Souffel en aval de Fessenheim aux paysans de ce village.

Les meuniers suivants :

- HORNECK Jean Georges de Quatzenheim,
- ANTOINE Philippe de Hurtigheim,
- HUBERT Michel de Stutzheim,
- SATTLER Bart de Griesheim/S
- KRANTZER François de Lampertheim,
- et KOEBERLE Jean Georges de Souffelweyersheim

répètent à l'Intendant leurs plaintes habituelles contre le Prévôt et les habitants de FESSENHEIM, qui, pour arroser leurs prairies, bouchent la rivière SOUFFEL empêchant ainsi l'eau de suivre son chemin et aux meuniers de faire tourner la grande roue du moulin.



Sans eau les meuniers ne peuvent moudre pour les autres paysans des autres villages qui, en période de moissons, doivent nourrir de nombreuses personnes.

Certains autres paysans doivent faire moudre leurs céréales dans d'autres moulins, éloignés de 3 lieues et plus, ce qui est très pénible pour ces pauvres gens qui n'ont souvent pas de voitures...

En plus si la rivière est bouchée durant plusieurs jours, il faudrait laisser les villages dévorés par les flammes en cas d'incendie.

Le Prévôt de Fessenheim WECKEL Thiebault demande que les suppléants soient déboutés ou que les réclamants se retournent directement contre les propriétaires des prairies ou poseurs de barrages, mais en aucun cas contre le Prévôt ou la population en général.

L'Intendant a alors défendu officiellement de boucher le ruisseau de la Souffel en menaçant les contrevenants de payer une forte amende de 50 livres...



Un nouveau litige a lieu en 1761 entre les habitants de Fessenheim et ces meuniers. Les premiers, pour arroser leurs prairies, ont arrêté une nouvelle fois le courant avec un arbre et du gazonnement mettant 6 moulins sont à sec...

Les meuniers de Stutzheim, Hurtigheim et Quatzenheim, voulant se rendre sur place pour constater eux-mêmes les faits, ont dû se sauver pour se soustraire aux coups des paysans venus fondre sur eux.

L'intendant rappelle qu'il a accordé aux habitants de Fessenheim, de 1681 à 1867, l'autorisation d'utiliser l'eau pour les prairies. Par les ordonnances de 1750 à 1759, il leur a été accordé de se servir de l'eau de la rivière durant un jour par semaine, à condition d'établir à leurs frais des vannes amovibles en charpente à la tête des prises d'eau, mais non de faire des barrages.

Les habitants sont confirmés dans leurs droits, mais seulement 4 fois au printemps et 4 fois en été, pendant une durée de 24 heures, et ils doivent avertir le meunier de Quatzenheim qui, à son tour, avertira les autres meuniers plus en aval de la Souffel.

Un nouveau litige en 1762 oppose les habitants de Schnersheim qui se plaignent à l'Intendant, prétendant que le lit de la rivière qui sépare leur ban à celui de Fessenheim est tellement rempli de limon, lorsque les eaux sont abondantes, elles débordent sur les prairies et causent des dommages considérables, de par le sable et le limon qu'elles y déposent.

Cette inondation est due au fait que les habitants de Fessenheim ne procèdent ni au nettoyage, ni au curage du lit du ruisseau. L'Intendant accepte la réclamation de Schnersheim le 18 février 1764 et demande aux habitants de Fessenheim de respecter ces prescriptions.

Suite à cette plainte, les habitants de FESSENHEIM ont prétendu que leurs voisins étaient des mauvaises langues et le village de SCHNERSHEIM a pris le surnom de *Schliffmehl*, sobriquet qui est encore utilisé de nos jours.

En 1763, les 6 meuniers précités demandent à l'Intendant d'interdire de boucher les ruisseaux. La communauté de Fessenheim s'obstine à arroser les prairies...

Après un procès-verbal de visite, la commune de Fessenheim est finalement condamnée à payer une amende de 130 livres et les 2 habitants SCHOTTER Michel tisserand et LANG Michel tailleur de payer une amende de 15 livres chacun.

Dorénavant, l'arrosage des prairies ne pourra se faire que sous la direction du Prévôt de Fessenheim, conformément aux ordonnances, en se concertant avec les meuniers pour un temps convenable.

La période ainsi convenue ne pourra dépasser 15 jours dans chacune des saisons, sinon tous les contrevenants seront punis d'une amende de 60 livres...

Nouveau dépôt de plainte en 1785 à l'encontre du Prévôt de Fessenheim et des cultivateurs WEBER Jean et FIX Joseph le Vieux. Ces 3 personnes ont dû payer une amende de 60 livres chacun.

En plus les deux cultivateurs doivent détruire leur installation de barrage et il leur est interdit d'en établir des nouveaux sous n'importe quel prétexte...